

Proche,

Efficace,

Solidaire...

- Octobre 2021 -



**Edito** : Le 5 octobre, 160 000 salariés étaient mobilisés face aux politiques de régression sociale en matière d'emploi, salaire, protection sociale, retraite, service public...

La question salariale est au cœur des préoccupations, nous nous y penchons dans cette Feuille de Chou.

Au Conseil Départemental et dans ses établissements publics, de nombreux chantiers sont engagés et pour beaucoup en cours d'arbitrage. Où en sommes-nous du rapprochement avec les Hauts de Seine ? Quel avenir pour certaines directions, services, établissements (Porchefontaine, EPI 78-92, Pôle Innovation Sociale, transfert aux CCAS etc...) ? Quel est le projet d'évolution de l'organisation du travail et du temps de travail pour les agents du CD 78 ? Qu'en est-il du télétravail ? De la mise en œuvre de certaines évolutions d'organisations (pôle accueil etc...) ?

Face à ces sujets de préoccupations, les propositions de la CGT et du personnel sont nombreuses pour améliorer nos conditions de travail et notre service public.

Nous ne voulons pas seulement des réponses à nos légitimes interrogations, bien au-delà, nous demandons une réelle prise en compte de l'avis du personnel sur chacun de ces sujets pour un engagement sur la voie du progrès social.

Des améliorations sont non seulement souhaitables, elles sont possibles et indispensables !

*Bonne lecture à tous, prenez soin de vous !*



Syndicat CGT du Conseil Départemental des Yvelines et ses Établissements Publics

Mail : [cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr)

Tel : 06.71.78.55.10.

Site internet : <http://cd78.reference-syndicale.fr/>



## SOMMAIRE :

- p.2-3 : Sale ère pour nos Salaires...
- p.4-5 : Cat C. : les nouvelles grilles au 01.01.2022
- p.5 : Auxiliaire Puériculture : passage en cat. B
- p.6 : GIPA : La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat reconduite
- p.6 : Ensemble, faisons vivre le Musée Maurice-Denis
- p.7 : Arbitrage, arbitrage... Est-ce que j'ai une tête d'arbitrage ?!  
*Télétravail, organisation du travail, temps de travail...*
- p.8 : Violences conjugales : Propositions CGT
- p.8 : Environnement, un enjeu phare
- p.9 : La CGT à votre rencontre...

## Sale ère pour nos Salaires...

Selon une étude de l'observatoire des inégalités (publiée le 5.10.2021), la France compte **9,2 millions de personnes pauvres** pour un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian selon les données INSEE 2019 (dernière année disponible). **Ce nombre de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté augmente lentement depuis 15 ans.**

Cela touche **plus de 3 millions de travailleurs pauvres**, ces données ne prennent pas en compte l'impact de la pandémie !

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire sont indéniables. La récente flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) risque de plonger des familles entières dans la précarité...

**Une véritable revalorisation salariale est urgente.**



### LES SALAIRES STAGNENT...

- **En 20 ans**, les agents de catégories A, B et C ont tous perdus en comparaison de l'évolution du SMIC (voir tableau p.3)
- **En 10 ans**, la perte de pouvoir d'achat dû au point d'indice par rapport à l'indice des prix à la consommation s'élève à **- 8,27 %**.
- **La valeur du point d'indice gelé depuis des années le sera encore en 2022.**

### LES PRIX FLAMBENT...

- Électricité : Nouvelle hausse de **+ 8 %** prévue en février 2022
- Gaz : **+ 15,8 %** depuis 2019
- Carburant : **+16 %** depuis début 2021
- Alimentation : **+ 23 %** pour les pâtes, **+ 10 %** pour le sucre, entre **+ 9 %** et **+ 15 %** sur la charcuterie, les fruits et légumes, les produits laitiers et même le pain

### LA CRISE : PAS POUR TOUS !

- **+ 269 %** d'augmentation de dividendes versés aux actionnaires en vingt ans
- Au 1er trimestre 2021, les entreprises du CAC 40 réalisent **57 milliards** de profits malgré la crise économique et sanitaire.
- Taux de marge des entreprises : **+** de **35 %** en 2021, un record inégalé depuis que l'Insee mesure ce ratio, soit... 1949 !

Pour la CGT, une augmentation significative du salaire minimum légal doit être faite et se répercuter sur toutes les grilles de salaires de conventions collectives, du point d'indice dans la fonction publique et dans les entreprises.

Or, la récente augmentation du SMIC ne répond absolument pas à cette nécessité.

En effet, il s'agit d'un simple réajustement obligatoire (prévu par la loi) dès lors que l'inflation est supérieure à 2 %.

**Le gouvernement a été obligé d'appliquer l'augmentation automatique du Smic, mais sans aucun « coup de pouce ».**

**Dans la Fonction Publique la régression est phénoménale.**

Une étude comparée de l'évolution des salaires au regard de la valeur du SMIC montre une dégradation importante du pouvoir d'achat sur 20 ans toutes catégories.



### 2000-2020 : Évolution comparée des salaires Fonction Publique vis-à-vis du SMIC

	CATÉGORIE C		CATÉGORIE B		CATÉGORIE A	
	2000	2020	2000	2020	2000	2020
<b>SALAIRE MINIMAL VIS À VIS DU SMIC</b>	+3 %	+0,8 %	+14 %	+4 %	+37 %	+16 %
<b>SALAIRE SOMMITAL VIS À VIS DU SMIC</b>	+54 %	+44 %	+102 %	+78 %	+207 %	+153 %
<b>AMPLITUDE DE CARRIÈRE</b>	50 %	43 %	77 %	71 %	125 %	113 %

*Précisions : Cette étude CGT utilise des données issues des rapports annuels DGAFP ou INSEE. Sur cette période les gouvernements successifs ont fait le choix de ne revaloriser le SMIC qu'au minimum légal.*

**Quelle que soit la situation prise en compte, la tendance est à la baisse et de manière importante.**

Le gel de la valeur du point d'indice contraint les gouvernements successifs à devoir régulièrement rehausser les plus bas salaires de catégorie C qui passe en dessous du SMIC (cf. page 4-5) et à palier partiellement les pertes les plus importantes de pouvoir d'achat des agents en fin de carrière (dispositif GIPA, cf. p.6). Autrement dit, des **cachez misères à mille lieux de répondre aux besoins...**

Il faut donc non seulement revaloriser le SMIC et l'ensemble des salaires en conséquence, mais également augmenter très significativement la valeur du point d'indice pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

- ➔ La CGT propose de porter le Smic à 2 000 €, que toutes les grilles de salaires suivent cette évolution et prennent en compte le niveau de qualification :
- ➔ La CGT propose pour la Fonction Publique + 10 % pour nos salaires.



**POUR NOTRE  
POUVOIR  
D'ACHAT  
IL FAUT DES  
AUGMENTATIONS  
GÉNÉRALES!**

# Cat. C : les nouvelles grilles au 01.01.2022

Les nouvelles grilles 2022 pour les agents de la catégorie C ont été soumises le 7 octobre au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Ces grilles tiennent compte de la revalorisation obligatoire de l'indice minimal de traitement pour que les agents en début de carrière ne soient pas en-dessous du SMIC.

Ce relèvement de l'indice minimal de traitement porté à l'indice 340 modifie en conséquence les grilles de catégorie C.

Pour la CGT, nous sommes loin du compte.

**Ce relèvement à minima provoque un tassement du déroulement de carrière.**

En effet, le salaire en début et en fin de carrière ne cesse de se rapprocher faute d'une refonte de l'ensemble des grilles et des échelons.

Nous vous présentons ici les nouvelles grilles qui rentrent en application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



## Nouvelle Grille C1 prévue au 01.01.2022

Échelon	Indice Brut	Indice Majoré	Gain en points (IM)	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire brut mensuel en €
11	432	382			1790,06
10	419	372		4 ans	1743,20
9	401	363	+ 9	3 ans	1701,03
8	387	354	+ 6	3 ans	1658,85
7	381	351	+ 9	3 ans	1644,79
6	378	348	+ 11	1 an	1630,76
5	374	345	+ 9	1 an	1616,68
4	371	343	+ 8	1 an	1607,30
3	370	342	+ 8	1 an	1602,62
2	368	341	+ 8	1 an	1597,93
1	367	340	+ 8	1 an	1593,25

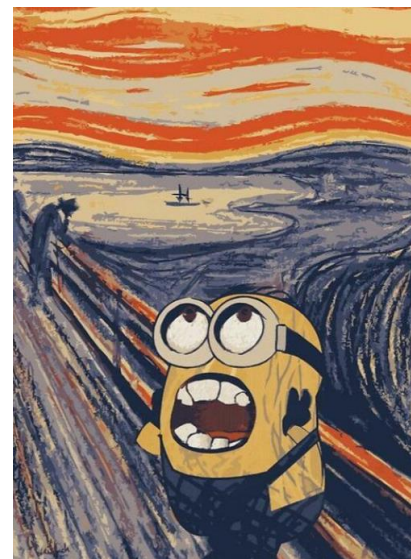
Valeur du point d'indice : 4.68602 €

## Nouvelle Grille C2 prévue au 01.01.2022

Échelon	Indice Brut	Indice Majoré	Gain en points (IM)	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire brut mensuel en €
12	486	420			1968,13
11	473	412		4 ans	1930,64
10	461	404		3 ans	1893,15
9	446	392		3 ans	1836,92
8	430	380		2 ans	1780,69
7	416	370	+5	2 ans	1733,83
6	404	365	+11	1 an	1710,40
5	396	360	+14	1 an	1686,97
4	387	354	+16	1 an	1658,85
3	376	346	+10	1 an	1621,36
2	371	343	+ 8	1 an	1607,30
1	368	341	+ 7	1 an	1597,93

## Nouvelle Grille C3 prévue au 01.01.2022

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Gain en points (IM)	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire brut mensuel en €
10	558	473			2216,49
9	525	450		3 ans	2108,71
8	199	430		3 ans	2014,99
7	478	415		3 ans	1944,70
6	460	403		2 ans	1888,47
5	448	393		2 ans	1841,61
4	430	380		2 ans	1780,69
3	412	368		2 ans	1724,46
2	397	361	+ 3	1 an	1691,65
1	388	355	+ 5	1 an	1663,54



⇒ **C'est une refonte d'ampleur des grilles qu'il nous faut !**

## Auxiliaire Puériculture : passage en cat. B

Suite au Ségur de la santé obtenu par la mobilisation du personnel, certains agents relevant de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) seront revalorisés.

Le statut FPH concerne des agents en activité à la Maison de l'Enfance et au Centre Maternel Porchefontaine. C'est notamment le cas pour les **auxiliaires de soin** et les **auxiliaires de puériculture** suite aux [décret n° 2021-1257](#) et [décret n° 2021-1257 du 29 septembre 2021](#) qui doivent être reclassés en catégorie B.

Une revalorisation est par ailleurs prévue pour les **infirmiers en soins généraux et spécialisés** de la FPH.

- ➔ **La CGT a interpellé la DRH dès parution de ces décrets pour connaître les délais de mise en œuvre de ces nouvelles mesures avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2021.**
- ➔ **Nous tenons à disposition des agents intéressés les nouvelles grilles indiciaires avec le reclassement.**

Pour les auxiliaires de puériculture de la Fonction Publique Territoriale (FPT) un projet de décret a recueilli un avis favorable du CSFPT le 29.09.2021. Un décret d'application devrait donc prochainement permettre leur revalorisation avec prise d'effet prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- ➔ **La CGT suit l'avancée de ce texte pour la FPT et sera vigilante à sa bonne application.**
- ➔ **Nous demandons que le personnel contractuel à grade équivalent soit également revalorisé.**



# GIPA: La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat reconduite

Si votre traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation sur 4 ans, une indemnité « compensatrice » de votre perte de pouvoir d'achat vous est due : la GIPA.

Cette mesure de compensation partielle a été obtenue par la mobilisation en 2008, elle a été reconduite jusqu'à présent chaque année et c'est le cas pour fin 2021 conformément à l'arrêté du 23 juillet 2021.

La GIPA peut être attribuée sous conditions :

- Aux fonctionnaires sur un emploi public pendant au moins 3 ans entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020 ;
- Aux contractuels en CDD ou en CDI, rémunérés de manière expresse par référence à un indice et employés de manière continue par le même employeur public.



Les services RH procéderont de façon automatique au versement de la GIPA pour les agents y ouvrant droit sans démarche de votre part.

Nous mettons à disposition le [simulateur de calcul sur notre site CGT](#) (simulateur Fonction Publique officiel).

## Ensemble, faisons vivre le Musée Maurice-Denis

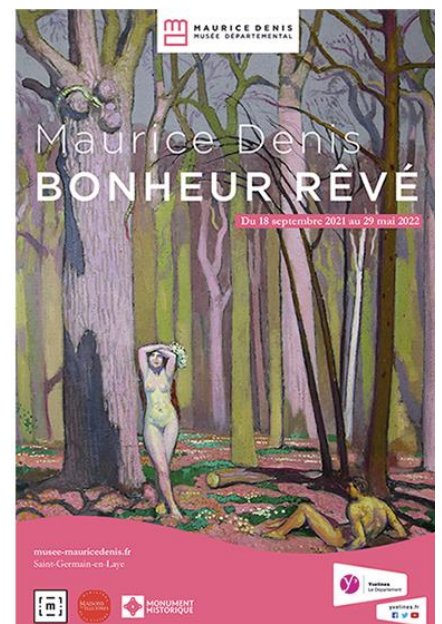
Le Musée départemental Maurice-Denis « Le Prieuré » a enfin réouvert ses portes après 3 ans de travaux ! La tarification a été légèrement modifiée, mais pour le personnel départemental l'entrée est gratuite (prévoir un badge ou toute autre pièce justifiant que vous êtes agent du CD 78).

**La gratuité de la visite est valable pour vous et votre conjoint.e.**

→ La CGT a défendu la réalisation de travaux d'envergures et que le département se donne les moyens de faire vivre et rayonner son musée départemental.

→ La CGT est intervenue auprès de la direction pour que le personnel vacataire en activité avant fermeture soit prioritairement repris pour cette réouverture.

Cette demande a été acceptée.



**Ensemble, faisons vivre la culture !**

**De nombreux sujets sont en cours d'étude ou « d'arbitrage ».**

Certains ont été initiés par l'institution, d'autres par la CGT.

**L'équilibre vie privée, vie professionnelle et le droit au repos sont essentiels.**

**C'est pourquoi la CGT porte de nombreuses propositions** notamment sur le télétravail, pour un droit à la déconnexion, des avancées sur l'aménagement du temps de travail, sur l'accès aux modes de garde etc. etc.

Ces propositions sont régulièrement détaillées dans nos Feuilles de Chou et mises en ligne sur notre site : <https://cd78.reference-syndicale.fr/>

**Vous souhaitez en échanger, nous faire part de votre avis,  
Enrichir ensemble ces propositions ?  
Contactez-nous !**

## Arbitrage, arbitrage...

### Est-ce que j'ai une tête d'arbitrage ?!



#### Organisation et Temps de travail :

Un retour de l'étude institutionnelle devait initialement être fait en juin 2021, puis à la rentrée aux organisations syndicales.

Nous avons relancé l'administration sur ce dossier et venons d'apprendre que le calendrier est encore décalé.

Un retour de cette étude est à présent envisagé pour cette fin d'année.

La réponse RH précise que le vote départemental « *ne sera certainement pas effectué d'ici la fin d'année en raison de ce glissement de planning* ».

→ **Nous sommes convaincus que des améliorations sont possibles.**

#### Télétravail :

Des négociations ont été engagées depuis 1 an.

La CGT propose notamment la mise en place d'une indemnité de 3 € par jour de télétravail, des garanties sur le droit à la déconnexion, l'élargissement des possibilités de télétravail à 3 jours hebdomadaires pour les temps plein (2 jours pour les agents en aménagement 4 jours), une amélioration des dotations d'équipement, une aide à l'installation adaptée etc... Nos propositions ont été diffusées.

Nous avons également élaboré un dossier spécifique sur le droit à la déconnexion accessible sur notre site.

Les *arbitrages* sur l'évolution du télétravail dans notre collectivité sont en *prolongations* ...

Nous escomptons un retour dans les semaines à venir.

→ **Nous sommes déterminés à obtenir des avancées.**

Bonjour, il semble que tout le monde soit connecté. Nancy, je ne suis pas sûr de ce que nous voyons ici ...



# Violences conjugales : Propositions CGT

La question des violences conjugales est un sujet sensible, aux enjeux majeurs pour les victimes.

Nous sommes persuadés que des actions pourraient être menées, pour les agents victimes de violence conjugale, dans un intérêt partagé par tous. Pourtant, ce sujet n'est habituellement pas traité, ni même abordé par nos employeurs.

**Aussi, en groupe de travail CGT du Conseil Départemental des Yvelines, nous avons élaboré une note exposant des éléments d'analyse, de contexte et des propositions.**

Nous avons transmis ce document de travail à la Conseillère Départementale en charge du personnel, au DGS, à la DRH et aux autres organisations syndicales (cf. [article CGT en ligne](#)).

**Nous avons demandé l'ouverture de négociations pour lutter collectivement contre ce fléau et avons obtenu une réponse favorable de l'administration !**

➤ **A notre demande, ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du « calendrier social 2022 ».**  
Nous restons mobilisés et espérons pouvoir avancer très concrètement sur ce sujet préoccupant.



**Violences Conjugales :  
PROPOSITIONS CGT**

## Environnement, un enjeu phare...



Le rapport des experts climat de l'ONU (GIEC), publié en août, est une véritable « alerte rouge » pour l'humanité.

Dans tous les scénarii envisagés, la température mondiale devrait atteindre + 1,5°C ou + 1,6°C autour de 2030, **soit dix ans plus tôt que la précédente estimation du Giec il y a trois ans.**

Les conséquences du réchauffement climatique sont visibles partout sur le globe. **Nous atteignons des points de basculements aux conséquences imprévisibles.**

Pour justifier alternativement les politiques d'austérité et le manque d'ambition climatique, le discours dominant ne cesse d'opposer les causes sociales et environnementales : « *Pour sauver la planète, il faudrait faire des sacrifices* », « *les propositions de la Convention citoyenne pour le climat sont inapplicables, elles détruiraient trop d'emplois* ».

**A la CGT, nous pensons à l'inverse que nous pouvons agir pour répondre à l'urgence sociale et environnementale. C'est un devoir.**

**Nationalement, la CGT agit** avec le collectif « Plus jamais ça » pour défendre des propositions concrètes et contribuer à l'éveil des consciences et au réveil des décideurs (information [dans cet article sur notre site](#)).

**Au Conseil Départemental des Yvelines, nous avons pu dénoncer l'écart entre des discours verdis et les réalisations à la traîne** : les objectifs fixés dès 2019 pour la restauration dans les collèges sont tous en retard concernant le bio, les labels, les produits locaux et les circuits courts.

**Pire, certains choix de notre collectivité peuvent être des facteurs aggravants.** Ainsi, notre collectivité participe de l'artificialisation des sols dans des projets inutiles et coûteux, soutien des acteurs économiques sans conditionnalité quant à la défense de l'emploi et de l'environnement, n'agit pas pour s'opposer à la vente du site historique AgroParisTech, à Plaisir Grignon, dédié à l'expérimentation de la bifurcation écologique, ce site est laissé à des promoteurs immobiliers alors qu'un projet alternatif voué à la défense de l'environnement existe.

**Vous avez des propositions concrètes pour agir dans notre collectivité ? Envie d'en débattre ? Contactez-nous !**

# La CGT à votre rencontre...

## Réunions d'informations syndicales :

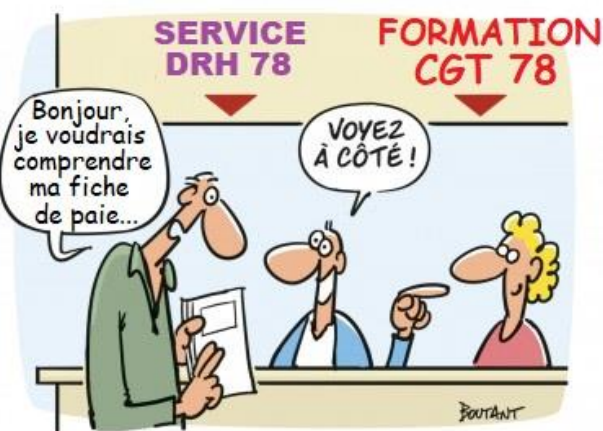
Chaque agent à droit, sur son temps de travail, à 1 Heure d'information syndicale par mois.

La CGT organise régulièrement des temps d'échanges collectifs avec le personnel, sur le temps de travail.

Plusieurs sont organisées sur le mois d'octobre, d'autres déjà programmées sur novembre.

Selon la configuration, nous organisons ces temps d'échanges en présentiel ou en Visio.

➔ **Vous souhaitez utiliser ce droit collectivement ? Contactez-nous, pour que nous l'organisions !**



## Formations syndicales :

Chaque agent a droit, sur son temps de travail, à 12 jours de formation syndicale par an.

La CGT organise régulièrement des formations syndicales. Nous organisons 2 formations en octobre et en novembre à destination des nouveaux syndiqués de présentation du fonctionnement de la CGT, son organisation, ses valeurs, démarches....

Elles sont ouvertes aux agents qui se questionnent sur une éventuelle adhésion.

➔ **D'autres seront organisées : Contactez-nous !**

Nous avons également organisé fin juin une formation syndicale ouverte à l'ensemble des agents des TAD. Cette conférence respirante nous a offert un apport de théorie, un espace collectif de réflexion et une véritable bouffée d'oxygène par la prestation vitalisante de Nicolas Gaillard.

Vous pouvez visionner la captation de cette conférence, seul ou à plusieurs, pour en prolonger l'apport et la dynamique sur notre chaîne YouTube, accessible à partir de notre site internet ([lien direct en cliquant ici](#)).

## Réunion des syndiqués CGT le 29 novembre 2021 :

Chaque syndiqué a droit à participer aux débats, aux orientations et aux décisions de notre syndicat.

La prochaine réunion des syndiqués CGT du Conseil Départemental et de ses Établissements Publics se déroulera en présentiel sur toute la journée le lundi 29 novembre 2021.

Une invitation a été transmise à tous les syndiqués. Vous souhaitez nous rejoindre à cette occasion et adhérer sur place ? **Contactez-nous, nous vous transmettrons rapidement une invitation !**

*Ensemble, nous sommes plus forts, Rejoignez-nous !*



## Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite :  me syndiquer  prendre contact  participer à une formation accueil

Nom – Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Service : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**Bulletin à retourner à : Syndicat CGT Hôtel du Département 2, place André Mignot 78000 Versailles. Mail : [cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr), Tel 06.71.78.55.10.**